

Un prospectus préalable de base définitif contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada. Un exemplaire du prospectus préalable de base définitif, de toutes ses modifications et de tout supplément de prospectus préalable applicable qui a été déposé doit être transmis avec le présent document. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus préalable de base définitif, toutes ses modifications et tout supplément de prospectus préalable applicable pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

# Billets à revenu rachetables, série 1646 (\$ US), échéant le 19 octobre 2027, de BMO liés à l'indice Solactive Canada Insurance AR

## PRINCIPALES MODALITÉS

Les billets offrent des paiements de coupons mensuels éventuels pour les investisseurs tout en leur fournissant une protection éventuelle en cas de baisse légère à modérée de l'indice Solactive Canada Insurance AR (l'« **indice de référence** ») pendant la durée des billets. **Le capital des billets N'EST PAS protégé aux termes des billets.**

- **Émetteur :** Banque de Montréal
- **Moyen terme :** 7 ans jusqu'à l'échéance (sous réserve de l'appel au remboursement par anticipation des billets par la Banque)
- **Indice de référence :** L'indice Solactive Canada Insurance AR vise à suivre le rendement brut total de l'indice Solactive Canada Insurance Index TR (l'« **indice sous-jacent** »), calculé en dollars canadiens, sous réserve d'un facteur de rendement ajusté de 120 points d'indice par année qui sera calculé quotidiennement à terme échu (le « **facteur de rendement ajusté** »). L'indice sous-jacent est un indice à rendement total brut reflétant les variations des cours applicables des titres qui le composent et des dividendes et distributions versés à l'égard de ces titres. Aux fins du calcul du niveau de l'indice sous-jacent, il est supposé que les dividendes et autres distributions versés à l'égard des titres qui composent l'indice sous-jacent sont réinvestis dans l'ensemble des titres composant l'indice sous-jacent. \*
- **Paiements éventuels de coupons mensuels :** Coupons mensuels correspondant à 0,8675 % (soit 10,41 % par année), si le niveau de clôture est égal ou supérieur au **niveau à barrière désactivante du coupon (soit 60 % du niveau initial)** à la date d'observation applicable. Si le niveau de clôture est inférieur au niveau à barrière désactivante du coupon à une date d'observation, aucun coupon ne sera alors payable au porteur à la date de paiement du coupon connexe.
- **Caractéristique de remboursement par anticipation :** Les billets seront appelés au remboursement par anticipation par la Banque si le niveau de clôture est égal ou supérieur **au niveau de remboursement par anticipation (soit 105 % du niveau initial)** à une date d'observation après la cinquième date d'observation. Si la caractéristique de remboursement par anticipation est déclenchée, les porteurs recevront le capital, majoré du coupon applicable à la date de paiement des coupons correspondante (dans ce cas, la date du remboursement). Si le niveau de clôture ne se situe jamais à un niveau égal ou supérieur au niveau de remboursement par anticipation à une date d'observation après la cinquième date d'observation, la Banque n'appellera pas les billets au remboursement par anticipation. Si la Banque appelle les billets au remboursement par anticipation avant l'échéance, les billets seront annulés et les porteurs n'auront pas le droit de recevoir de paiement ultérieur à l'égard des billets.
- **Protection éventuelle :** Si le rendement de l'indice est négatif, le capital sera protégé tant que le niveau final est égal ou supérieur **au niveau barrière (soit 60 % du niveau initial)**. Si le niveau final est inférieur au niveau barrière, le paiement à l'échéance correspondra au capital, déduction faite d'un montant correspondant au rendement de l'indice (qui sera un montant négatif reflétant la baisse du niveau de clôture) sous réserve du montant du paiement minimal. Le calcul et le moment des paiements à l'échéance peuvent être rajustés à la survenance de certaines circonstances particulières.
- **Marché secondaire quotidien :** Organisé par BMO Marchés des capitaux (peut être assujéti à des frais de négociation anticipée d'au plus 4,00 % qui diminuent pour atteindre zéro 180 jours après la date d'émission et à d'autres restrictions, tel qu'il est décrit dans le prospectus). Les billets ne seront inscrits à la cote d'aucune bourse ni d'aucun marché.

\* Le 31 août 2020, le rendement en dividendes de l'indice sous-jacent était de 5,41 %, soit un rendement en dividendes global d'environ 44,62 % composé annuellement pour la durée des billets (dans l'hypothèse où le rendement en dividendes demeure constant). Un placement dans les billets ne constitue pas un placement direct ou indirect dans les titres qui composent l'indice sous-jacent. Les porteurs n'ont pas droit aux distributions ni aux dividendes versés sur ces titres.

|                       |                 |
|-----------------------|-----------------|
| Offerts jusqu'au :    | 14 octobre 2020 |
| Date d'émission :     | 19 octobre 2020 |
| Date d'échéance :     | 19 octobre 2027 |
| Placement minimal :   | 2 000,00 \$ US  |
| Commission de vente : | 3,00 %          |

Caractéristique de  
remboursement  
par anticipation  
mensuel\*

\*Après la cinquième date d'observation

Liés à  
l'indice Solactive  
Canada Insurance AR

Coupon éventuel  
de 10,41 % par année  
payé mensuellement

Protection  
éventuelle de 40 %  
à l'échéance

Fundserv  
JHN13608

Pour plus de  
renseignements, veuillez  
communiquer avec votre  
conseiller en placements.

## RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

|                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Émetteur</b>                                             | Banque de Montréal (la « Banque »)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Note attribuée à l'émetteur</b>                          | Moody's : « Aa2 »; S&P : « A+ »; DBRS : « AA » (billets de dépôt à long terme > 1 an)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Prix de l'émission</b>                                   | 100,00 \$ US par billet (le « capital »)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Rendement de l'indice</b>                                | La variation en pourcentage du niveau de clôture, mesurée de la date d'émission à la date d'évaluation finale, et calculée au moyen de la formule suivante :<br>$\frac{\text{niveau final} - \text{niveau initial}}{\text{niveau initial}}$                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Paiements des coupons</b>                                | Sous réserve de la survenance d'un événement extraordinaire ou du remboursement par anticipation des billets par la Banque, le porteur aura le droit de recevoir pour chaque billet un paiement de coupon mensuel à chaque date de paiement des coupons correspondant à 0,8675 % (soit 10,41 % par année), si le niveau de clôture est égal ou supérieur au niveau à barrière désactivante du coupon à la date d'observation applicable. Si le niveau de clôture est inférieur au niveau à barrière désactivante du coupon à une date d'observation, aucun coupon ne sera alors payable au porteur à la date de paiement du coupon connexe. Si le niveau de clôture est inférieur au niveau à barrière désactivante du coupon à toutes les dates d'observation, aucun coupon ne sera payable aux porteurs. Se reporter aux rubriques « Description des billets — Paiements des coupons » et « Facteurs de risque additionnels relatifs aux billets » du prospectus.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Niveau à barrière désactivante du coupon</b>             | 60 % du niveau initial                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Niveau de remboursement par anticipation</b>             | 105 % du niveau initial, ce qui déclenche l'appel au remboursement par anticipation des billets par la Banque si le niveau de clôture est égal ou supérieur au niveau de remboursement par anticipation à une date d'observation après la cinquième date d'observation. Les billets ne peuvent pas être appelés automatiquement au remboursement avant la sixième date d'observation.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Dates d'observation et dates de paiement des coupons</b> | Le niveau de clôture sera observé chaque date d'observation, sous réserve de la survenance de circonstances particulières (se reporter à la rubrique « Circonstances particulières » du prospectus) ou du remboursement par anticipation des billets par la Banque. Se reporter à la rubrique « Dates d'observation et dates de paiement des coupons » du prospectus. Si la Banque appelle les billets au remboursement par anticipation avant l'échéance, les billets seront annulés et les porteurs n'auront pas le droit de recevoir de paiement ultérieur à l'égard des billets.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Niveau barrière</b>                                      | 60 % du niveau initial, qui donnera lieu à une protection complète du capital contre une baisse du niveau de clôture à la date d'évaluation finale d'au plus 40 % par rapport au niveau initial.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Paiement à l'échéance</b>                                | Sous réserve de la survenance d'un événement extraordinaire ou du remboursement par anticipation des billets par la Banque, le porteur reçoit le remboursement d'une partie ou de la totalité du capital à l'échéance selon le niveau de clôture à la date d'évaluation finale. Les porteurs ne participeront pas à la plus-value de l'indice de référence pendant la durée des billets et les porteurs n'ont pas droit aux dividendes ou aux distributions versés sur les titres composant l'indice sous-jacent.<br>Le montant du paiement à l'échéance sera établi de la façon suivante :<br>(i) Si le niveau final est égal ou supérieur au niveau barrière, le porteur touchera un paiement à l'échéance correspondant au capital. Dans le cas présent, le niveau final serait égal ou supérieur au niveau à barrière désactivante du coupon, de sorte que le porteur aurait également le droit de recevoir le coupon qui serait exigible et payable à la date d'évaluation finale.<br>(ii) Si le niveau final est inférieur au niveau barrière, le porteur touchera un paiement à l'échéance qui est inférieur au capital, étant donné qu'un montant correspondant au rendement de l'indice (qui sera un montant négatif reflétant la baisse du niveau de clôture) sera déduit du capital, sous réserve du montant du paiement minimal, calculé au moyen de la formule suivante :<br>$\text{capital} + (\text{capital} \times \text{rendement de l'indice})$ Dans le cas présent, le niveau final serait inférieur au niveau à barrière désactivante du coupon, par conséquent, aucun coupon ne serait payable à la date d'évaluation finale. |
| <b>Marché secondaire</b>                                    | Les billets ne seront inscrits à la cote d'aucune bourse ni d'aucun marché. BMO Marchés des capitaux fera de son mieux dans une conjoncture de marché normale pour organiser un marché secondaire quotidien en vue de la vente des billets par l'intermédiaire du système de réception des ordres de Fundserv Inc., mais se réserve le droit de ne pas le faire à l'avenir, à son entière appréciation, sans préavis aux porteurs. Se reporter à la rubrique « Marché secondaire » du prospectus.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Frais de négociation anticipée</b>                       | Si un billet est vendu dans les 180 premiers jours suivant la date d'émission, des frais de négociation anticipée correspondant à un pourcentage du prix de souscription seront déduits du cours acheteur publié. Des frais de négociation anticipée de 4,00 % s'appliqueront si les billets sont vendus dans les 60 jours suivant la date d'émission, de 2,65 % dans les 61 à 120 jours, de 1,35 % dans les 121 à 180 jours et de néant par la suite. Le cours acheteur donné sur le marché secondaire sera établi avant déduction des frais de négociation anticipée. Se reporter à la rubrique « Marché secondaire — Frais de négociation anticipée » du prospectus pour obtenir une description des frais de négociation anticipée.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Devise</b>                                               | Les billets sont libellés en dollars américains, et tous les paiements exigibles aux termes des billets seront faits en dollars américains. Même si les cours des titres composant l'indice sous-jacent sont cotés en dollars canadiens, le fait qu'un billet fasse l'objet d'un remboursement ou non ou qu'un coupon soit payé ou non ainsi que le calcul du paiement à l'échéance seront déterminés en fonction du niveau de clôture à la date pertinente, sans égard aux fluctuations du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Agent chargé des calculs</b>                             | BMO Marchés des capitaux. Se reporter à la rubrique « Agent chargé des calculs » du prospectus.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Courtiers</b>                                            | BMO Nesbitt Burns Inc. et Industrielle Alliance Valeurs mobilières inc.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Commission de vente</b>                                  | 3,00 % (soit 3,00 \$ US par billet de 100,00 \$ US)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

## Billets à revenu rachetables, série 1646 (\$ US), de BMO liés à l'indice Solactive Canada Insurance AR

### CARACTÉRISTIQUES DES BILLETS

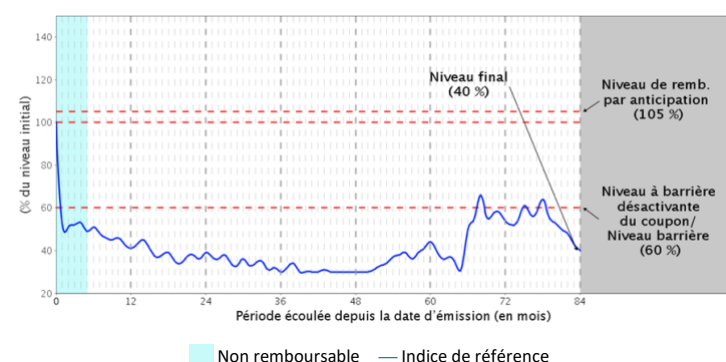
Les exemples hypothétiques ci-après démontrent la façon dont les coupons et le paiement à l'échéance seront calculés et établis dans le cadre de trois différents scénarios. **Les niveaux de clôture hypothétiques utilisés dans ces exemples sont fournis aux fins d'illustration seulement et ne devraient d'aucune façon être interprétés comme des estimations ou des prévisions du rendement futur de l'indice de référence ou des billets.** Tous les exemples hypothétiques supposent qu'aucun cas ou événement décrit à la rubrique « Circonstances particulières » du prospectus n'est survenu pendant la durée.

Niveau initial = 2 200,00

Niveau barrière/niveau à barrière désactivante du coupon = 1 320,00 (60,00 % du niveau initial)

Niveau de remboursement par anticipation = 2 310,00 (105,00 % du niveau initial)

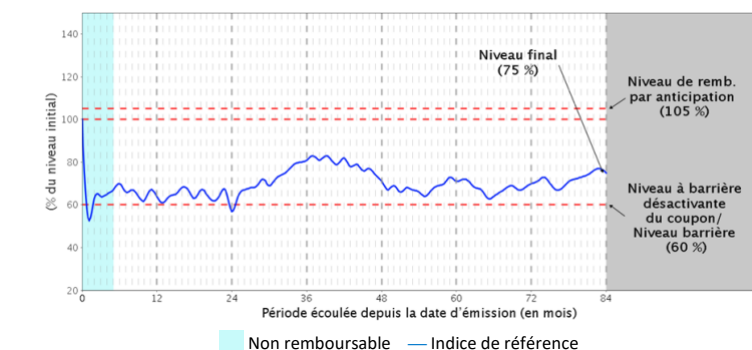
#### Exemple 1 : Scénario négatif



| Sommaire des flux de trésorerie       |               |
|---------------------------------------|---------------|
| 1) Capital                            | 100,00 \$ US  |
| 2) Total des coupons payés            | 2,6025 \$ US  |
| 3) Paiement à l'échéance              | 40,00 \$ US   |
| 4) Total de la somme versée = 2) + 3) | 42,6025 \$ US |
| 5) Rendement des billets (annualisé)  | -11,47 %      |

Dans le présent scénario hypothétique, le porteur recevra trois coupons seulement (à la 68<sup>e</sup>, 75<sup>e</sup> et 78<sup>e</sup> dates de paiement des coupons), pour un total de 2,6025 \$ US par billet, étant donné que le niveau de clôture est inférieur au niveau à barrière désactivante du coupon pour toutes les autres dates d'observation. Le niveau de clôture était inférieur au niveau de remboursement par anticipation à toutes les dates d'observation après la cinquième date d'observation, de sorte que la Banque n'a pas appelé les billets au remboursement par anticipation. Étant donné que le niveau final était inférieur au niveau barrière, le porteur recevra un paiement à l'échéance qui correspond au capital de 100,00 \$ US, déduction faite d'un montant correspondant au rendement de l'indice, soit une baisse de 60 %; par conséquent, le porteur recevra un paiement à l'échéance de 40,00 \$ US par billet, ce qui est inférieur au capital. Le porteur aurait reçu un paiement à l'échéance de 40,00 \$ US par billet à l'échéance, ainsi que des coupons totalisant 2,602 \$ US par billet pendant la durée des billets (ou une perte annualisée de 11,47 %).

#### Exemple 2 : Scénario neutre

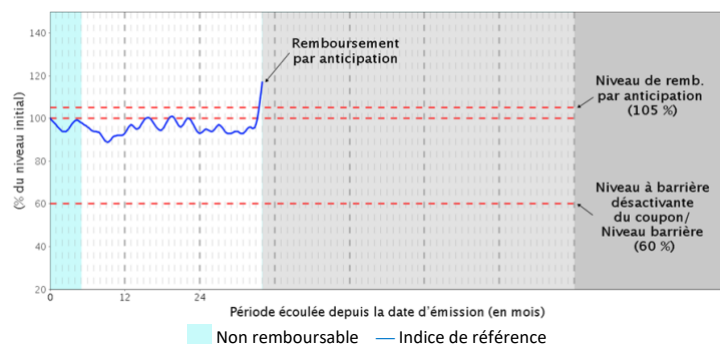


| Sommaire des flux de trésorerie       |               |
|---------------------------------------|---------------|
| 1) Capital                            | 100,00 \$ US  |
| 2) Total des coupons payés            | 71,135 \$ US  |
| 3) Paiement à l'échéance              | 100,00 \$ US  |
| 4) Total de la somme versée = 2) + 3) | 171,135 \$ US |
| 5) Rendement des billets (annualisé)  | 7,97 %        |

Dans le présent scénario hypothétique, le porteur recevra un coupon à toutes les dates de paiement des coupons sauf aux 1<sup>re</sup> et 24<sup>e</sup> dates de paiement des coupons, où le paiement a été « désactivé » puisque le niveau de clôture était inférieur au niveau à barrière désactivante du coupon aux 1<sup>re</sup> et 24<sup>e</sup> dates d'observation pour un total de 71,135 \$ US par billet. Le niveau de clôture était inférieur au niveau de remboursement par anticipation à toutes les dates d'observation après la cinquième date d'observation, de sorte que la Banque n'a pas appelé les billets au remboursement par anticipation. Le niveau final était supérieur au niveau barrière; par conséquent, le porteur recevra un paiement à l'échéance correspondant au capital de 100,00 \$ US par billet. Le porteur aurait reçu un paiement à l'échéance de 100,00 \$ US par billet à l'échéance, ainsi que des coupons totalisant 71,135 \$ US par billet pendant la durée des billets (ou un rendement annualisé de 7,97 %).

## Billets à revenu rachetables, série 1646 (\$ US), de BMO liés à l'indice Solactive Canada Insurance AR

### Exemple 3 : Billet remboursé par anticipation



| Sommaire des flux de trésorerie       |               |
|---------------------------------------|---------------|
| 1) Capital                            | 100,00 \$ US  |
| 2) Total des coupons payés            | 29,495 \$ US  |
| 3) Paiement à l'échéance              | 100,00 \$ US  |
| 4) Total de la somme versée = 2) + 3) | 129,495 \$ US |
| 5) Rendement des billets (annualisé)  | 9,53 %        |

Dans le présent scénario hypothétique, le porteur recevra un coupon aux trente-quatre premières dates de paiement des coupons, pour un total de 29,495 \$ US par billet. Le niveau de clôture est supérieur au niveau de remboursement par anticipation à la 34<sup>e</sup> date d'observation, de sorte que la Banque a appelé les billets au remboursement par anticipation à la 34<sup>e</sup> date de paiement des coupons (dans ce cas, la « date du remboursement »). Au remboursement par anticipation des billets, les porteurs reçoivent le capital, majoré du coupon applicable, à la date du remboursement. En outre, les billets sont annulés et les porteurs n'ont pas le droit de recevoir de paiement ultérieur à l'égard des billets. Le porteur aurait reçu un paiement de 100,00 \$ US par billet à la date du remboursement, ainsi que des coupons totalisant 29,495 \$ US par billet pendant la durée des billets (ou un rendement annualisé de 9,53 %).

## Billets à revenu rachetables, série 1646 (\$ US), de BMO liés à l'indice Solactive Canada Insurance AR

### MISE EN GARDE

Le présent document devrait être lu conjointement avec le prospectus préalable de base simplifié de la Banque daté du 28 mai 2020 (le « prospectus préalable de base ») et le supplément de fixation du prix n° 269 daté du 23 septembre 2020 (le « supplément de fixation du prix »).

Les sommes versées aux porteurs dépendront du rendement de l'indice de référence. Les billets ne sont pas conçus comme solution de rechange à un placement dans des titres à revenu fixe ou des instruments du marché monétaire. La Banque de Montréal ne garantit pas que les porteurs réaliseront un rendement sur leur placement en capital dans les billets ou que leur placement en capital leur sera remboursé à l'échéance, sous réserve d'un remboursement de capital minimal de 1,00 \$ US par billet. Étant donné que les billets offrent uniquement une protection éventuelle, un porteur pourrait perdre une partie ou la quasi-totalité de son placement en capital dans les billets si le niveau final est inférieur au niveau barrière. Se reporter aux rubriques « Certains facteurs de risque » dans le prospectus préalable de base et « Facteurs de risque additionnels relatifs aux billets » dans le supplément de fixation du prix.

Les souscripteurs éventuels devraient examiner attentivement les renseignements présentés dans le supplément de fixation du prix ainsi que dans le prospectus préalable de base (collectivement, le « prospectus ») et, plus particulièrement, ils devraient examiner les facteurs de risque figurant aux rubriques « Caractère adéquat du placement » et « Facteurs de risque additionnels relatifs aux billets » du supplément de fixation du prix.

BMO Nesbitt Burns Inc. est une filiale en propriété exclusive de la Banque. Par conséquent, la Banque est un « émetteur relié » à BMO Nesbitt Burns Inc. pour l'application du *Règlement 33-105 sur les conflits d'intérêts chez les placeurs*. Se reporter à la rubrique « Mode de placement » du supplément de fixation du prix.

Les billets n'ont pas été ni ne seront notés. Une note ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de détenir des placements, et elle peut faire l'objet d'une révision ou d'un retrait à tout moment par l'agence de notation pertinente.

Les billets ne constitueront pas des dépôts qui sont assurés en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* ou de tout autre régime d'assurance-dépôts destiné à assurer le paiement de la totalité ou d'une partie d'un dépôt en cas d'insolvabilité de l'institution financière qui a accepté le dépôt. Se reporter à la rubrique « Description des billets — Rang et absence d'assurance-dépôts » du supplément de fixation du prix.

Le résumé ci-dessus n'est fourni qu'aux fins d'information et ne constitue ni une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat des billets. La législation de certains territoires pourrait interdire ou restreindre le placement et la vente des billets. Les billets peuvent être achetés uniquement là où il est légalement possible de les vendre et vendus uniquement par des personnes qualifiées. À moins que le contexte n'indique le contraire, les termes qui ne sont pas définis aux présentes ont le sens qui leur est attribué dans le supplément de fixation du prix. Un exemplaire du supplément de fixation du prix et du prospectus préalable de base est accessible à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

« BMO (le médaillon contenant le M souligné) », « BMO » et « BMO Marchés des capitaux » sont des marques de commerce déposées de la Banque utilisées sous licence. L'indice Solactive Canada Insurance AR est détenu, calculé, administré et publié par Solactive AG (« Solactive »), qui assume le rôle d'administrateur (le « promoteur de l'indice ») en vertu du Règlement (EU) 2016/1011. Le nom « Solactive » est une marque de commerce déposée de Solactive. Solactive est inscrite auprès de l'autorité fédérale allemande chargée de la surveillance financière (« BaFin ») et régie par elle. L'indice de référence est un produit de Solactive, des membres de son groupe et/ou de tiers concédants de licences et il a été accordé sous licence afin d'être utilisé par la Banque de Montréal et les membres de son groupe. Solactive et les membres de son groupe ne parrainent pas les billets, ne les endossent pas, ne les vendent pas ni n'en font la promotion, et aucun d'entre eux ne fait de déclaration quant à la pertinence d'investir dans ce(s) produit(s).